

## **Les ONGD saluent l'engagement du gouvernement en faveur du principe de l'additionnalité et de l'objectif de 1% du revenu national brut consacré à l'APD**

Ce mardi, à l'occasion de la présentation de la nouvelle Stratégie nationale pour le financement climatique international (FCI) et à la suite de la question parlementaire N°363 posée par les députés David Wagner et Joëlle Welfring lors de l'heure des questions à la Chambre des députés, le ministre Serge Wilmes a confirmé que le FCI continuera à ne pas être comptabilisé au titre de l'aide publique au développement (APD).

En rappelant l'engagement pris dans l'accord de coalition de maintenir le 1% du RNB dédié à l'APD, le ministre de l'Environnement a affirmé que cet engagement continuera d'être maintenu et a précisé que les investissements climatiques internationaux continueront donc bien d'être additionnels au 1% de l'APD. Les organisations non gouvernementales de développement (ONGD) saluent cette clarification ainsi que l'engagement du gouvernement à préserver le principe de l'additionnalité.

Cette confirmation était particulièrement attendue. Au cours des derniers mois, plusieurs déclarations et signaux contradictoires avaient suscité des interrogations quant à la volonté du gouvernement de maintenir ce principe fondamental de la politique luxembourgeoise de coopération. Les ONGD avaient à plusieurs reprises attiré l'attention des responsables politiques sur les conséquences qu'aurait une remise en cause du principe d'additionnalité.

Le Luxembourg s'est en effet engagé à mobiliser 320 millions d'euros en faveur du financement climatique international pour la période 2026-2030. Si ces ressources avaient été comptabilisées dans l'objectif de 1 % du RNB consacré à l'APD, cela aurait entraîné une réduction équivalente des moyens disponibles pour la Coopération luxembourgeoise. Une telle décision aurait non seulement affaibli la capacité du Luxembourg en matière de coopération internationale, mais elle aurait également constitué un signal politique regrettable dans un contexte où les effets de la crise climatique s'aggravent, où les inégalités mondiales se renforcent et où les principes de solidarité internationale sont de plus en plus remis en question. Dans ce contexte, nous saluons le fait que le ministre reconnaisse que l'aide au développement et le financement international de la lutte contre le changement climatique constituent deux domaines distincts, aux objectifs différents mais manifestement complémentaires.

Les ONGD se félicitent de cette décision, qui préserve à la fois l'ambition de la coopération luxembourgeoise et l'engagement du pays en faveur de la justice climatique. Dans un contexte international marqué par des besoins croissants et un recul de la solidarité internationale dans de nombreux pays, ce choix envoie un signal fort de responsabilité. Les ONGD resteront attentives à la mise en œuvre de ces engagements, notamment en continuant à les analyser à l'aune de la cohérence des politiques pour le développement. Elles suivront avec vigilance les dossiers en cours, tels que les négociations internationales sur le climat, la transposition en législation nationale de la directive sur le devoir de vigilance en matière de durabilité des entreprises, le renforcement de la responsabilité du secteur financier en matière environnementale et de droits humains, les accords de libre-échange, l'application du droit international ainsi que les prochaines discussions budgétaires, tant au niveau national qu'au niveau de l'Union européenne.

Contact presse :  
David Hoffmann  
Responsable du plaidoyer politique de l'ASTM  
+352 621 313 366  
david.hoffmann@astm.lu